



Section RENAULT
N° 235 9 mai 2023

- **Rapports des médecins**
- **AMPERE et conséquences**

Déclarations des élus SM-TE lors des CSE de Guyancourt des 27 avril et 2 mai

Fidèle à leurs engagements, les élus du SM-TE rendent compte aux salariés de leurs prises de positions et votes à l'occasion des réunions du *Conseil Economique et Social (CSE)*.

Si l'élu a une « étiquette syndicale », c'est parce qu'il a été présenté par un syndicat lors des élections professionnelles. S'il a été élu, c'est par les salariés. Le salarié élu ne représente donc pas le *syndicat*, mais les *salariés*. C'est donc en leur nom qu'il s'exprime (ou devrait s'exprimer).

CSE du 27 avril 2023

Information sur les rapports des médecins du travail pour l'année 2022 et perspectives 2023 du Service Médical

Déclaration des élus du SM-TE :

La nouvelle loi du 2 août 2021 applicable à compter du 1^{er} avril 2022 allège considérablement la publication des rapports d'activité. Plus de synthèse individuelle des médecins ni d'avis individuel sur les réalisations, les évolutions constatées, les risques ou recommandations à prendre en compte. On assiste à une dépersonnalisation du personnel du service médical et à une perte de pouvoir de chaque médecin vis-à-vis de l'employeur. A tel point que le rapport lui-même est anonyme. Cette nouvelle agression contre les droits des salariés est dans la lignée de ce qu'ils subissent depuis 2016 et 2017 (loi El Khomri et ordonnances Macron). Ceci, au nom : « *d'encourager le développement au sein des entreprises d'une véritable culture de la prévention en agissant le plus en amont possible avant la survenue de problème de santé* ».

Les élus du SM-TE s'inquiètent de la réduction majeure de médecins, qui passe sur l'année 2022 de 4,2 à 3,2 ETP (Equivalent temps plein). Cette réduction de 24% est plus du double de la réduction des effectifs de l'établissement de Guyancourt sur l'année 2022.

Concernant la prévention médicale du risque chimique, et pour l'organisation de simulations d'événements graves, les élus du SM-TE demandent à la Direction de l'Etablissement que soit présenté aux élus un plan d'actions au prochain CSE ordinaire.

Information/Consultation sur le projet de convention médicale dans le cadre de la création de AMPERE

Déclaration des élus du SM-TE :

On voit apparaître à l'occasion de l'Information – consultation sur le projet de convention médicale dans le cadre de la création de AMPERE, une « sur-complexité » engendrée par l'éclatement de l'Entreprise, jusque dans le fonctionnement des services médicaux, éclatement sans bénéfice pour la santé des salariés.

Plutôt que mobiliser l'énergie du médecin coordinateur France pour échafauder des solutions complexes telles que celle soumise à la consultation des élus du CSE, les élus du SM-TE recommandent à la Direction Générale de se remémorer les actions de progrès initiées les années passées pour « simplifier l'Entreprise », et de recentrer le médecin coordinateur France sur ses missions premières : la prise en charge et la prévention des risques et de la santé au travail des salariés de Renault en France.

Nous voyons d'un bon œil la possibilité pour les salariés de Renault SAS d'accéder au service médical de Ampère Cléon et demande quels seront les moyens qui seront mis en perspective.

Mais comme ce qui est proposé s'inscrit dans l'éclatement de l'entreprise, les élus du SM-TE s'abstiendront.

Votes des élus : **5 Abstentions** : SM-TE (2) SUD (3) - **28 POUR** : CFE-CGC (14) CFDT (12) CGT (2)

CSE du 2 mai 2023

Information/Consultation sur les évolutions d'organisation de l'Ingénierie Software Renault SAS, suite au CSE extra du 17 avril

Déclaration des élus du SM-TE :

Puisque le logiciel prend le pas sur l'ensemble des systèmes du véhicule, il est logique de réunir l'Ingénierie des Systèmes et le Software dans le but de combattre l'effet « boîte noire » et de reprendre la main sur l'ensemble, d'autant que le développement du logiciel et l'industrie lourde (outillages de presses et de tôlerie) ont des temps de cycle différents.

Cependant, AMPERE ou pas AMPERE, l'organisation proposée ne fait rien d'autre qu'instaurer une entreprise à deux vitesses : les systèmes et le logiciel d'une part, organes et pièces physiques d'autre part.

Le cycle de la conception du monde des atomes ne sera jamais le même que celui des octets. Cependant les élus du SM-TE ne veulent pas d'une entreprise à deux vitesses, comme celles qui séparent les conducteurs de TGV et les autres, les pilotes de Concorde et les autres, le monde des *geeks* et les autres.

Les élus du SM-TE ne veulent pas non plus d'une ingénierie ringardisée à côté d'une nouvelle organisation déclarée « agile ».

Aussi, si on parle du projet AMPERE, les élus du SM-TE expriment quatre objections :

- Les marges financières à payer à chaque interface sont génératrices d'inutiles lourdeurs de gestion et de surcharge du travail,
- Ne confondez pas les méthodes agiles appliquées aux cycles de développement du logiciel, et le mode agile qui déstructure le management,
- Le « siphonage » de la richesse de Renault Groupe vers AMPERE pour y attirer les investisseurs,
- Les conflictualités aux interfaces, entre deux entités dont les fonctionnements et méthodes vont s'éloigner de plus en plus.

En conclusion :

Autant les élus du SM-TE peuvent comprendre le regroupement proposé qui pourrait fonctionner dès juin 2023 sans besoin de créer AMPERE, autant ils jugent néfaste pour la communauté de travail de le faire suivre par la mise en place d'AMPERE.

C'est pourquoi les élus du SM-TE consultés sur les évolutions d'organisation de l'ingénierie Software Renault SAS ne peuvent donner un avis favorable. Ils voteront CONTRE.

Votes des élus : **8 CONTRE** : SM-TE (3) SUD (3) CGT (2) - **26 POUR** : CFE-CGC (14) CFDT (12)

**Vous appréciez l'action du SM-TE pour la défense de la communauté de travail ?
Faites-le savoir par votre adhésion et votre cotisation !**

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org /  [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org

Cotisation de base **33, 44, 55 €/ an** (Ouvriers, ETAM, I & C)